



FICHE PRATIQUE

CALCULER VOTRE SEUIL DE RENTABILITE

Public

/

Objectifs pédagogiques

Comprendre l'importance du calcul du seuil de rentabilité. Avoir une vision globale sur les principaux éléments qui entrent dans son calcul.

Contenu

Le seuil de rentabilité correspond au chiffre d'affaires (CA) minimum que l'entreprise doit atteindre pour commencer à dégager des bénéfices. En-dessous de ce seuil, l'entreprise ne couvre pas ses charges et génère un déficit.

3 éléments pour effectuer le calcul

- le chiffre d'affaires (CA)
- les charges variables (CV)
- les charges fixes (CF)

Charges variables

" Plus je produis/vends, plus je consomme..."

Les charges variables évoluent proportionnellement au CA, à la hausse et à la baisse.

Charges fixes

" Quelle que soit ma production ou mon CA, les charges fixes restent à peu près les mêmes ou varient peu (masse salariale, location, chauffage...)"

Les charges fixes varient par palier (ex : embauche d'un salarié supplémentaire).

BON À SAVOIR

Pour pouvoir calculer le seuil de rentabilité, il convient de reclasser toutes les charges de l'entreprise en deux catégories : charges variables et charges fixes.

Seuil de rentabilité ou point mort ?

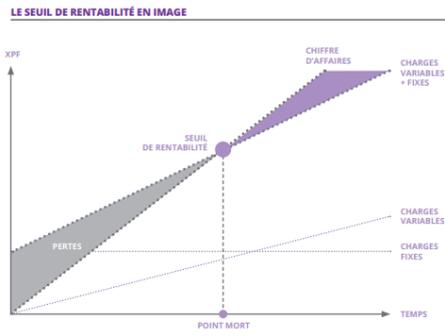
On parle de "point mort" pour désigner la date à laquelle l'entreprise atteint son seuil de rentabilité. Il s'agit donc de la même chose mais sous deux angles différents : le seuil de rentabilité s'exprime en valeur (CA), le point mort s'exprime en unité de temps (jours, mois).

Exemple

- **Mon CA** réalisé sur l'année = 100
- **Mes charges variables** au cours de cette même période = 20
- **Ma marge sur coût variable** se calcule ainsi : $100 - 20 = 80$
- **Le taux de marge sur coût variable** est donc : $80 / 100 = 80\%$
- **Mes charges fixes** sur la même période = 35
- **Mon seuil de rentabilité pour cette période se calcule ainsi** : $35 / 80\% = 43,75$

En cumulant mon chiffre d'affaires mensuel, j'atteins ce niveau de CA le 15 mai ; c'est mon point mort. À

partir de là, lors de chaque vente, je réalise des bénéfices...



Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc 

Contact : Province Sud
Province Nord

 24 31 35
 42 68 20

 entreprises@cci.nc
 formation-nord@cci.nc